Vernouillet 28

VILLE DE VERNOUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TROIS du mois de JUILLET à DIX NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 27 juin 2024.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Etaient présents :	Etaient absents (excusés) / représentés :
STEPHO Damien	
VIGNY Sabrina	
MALANDAIN Sylvain	
LUCAS Catherine	
BENABI Karine	
	DETAMANTI J-François (excusé)
MANSON Michèle	
	RICHARD J-Pierre donne pouvoir à Mme J. EMOND
BOUGRARA Mélinda	
MORIN Franck	
EMOND Josiane	
	MONTIGNY Nicole donne pouvoir à Mme M. MANSON
	TRAPATEAU Joël donne pouvoir à M. S. MALANDAIN
GLIZE Joël	
	LOUDIERE Ludovic donne pouvoir à M. D. STEPHO
HENRI Nadia	
POMMIER Estelle	
MERABTI Sonia	
SENECHAUX Mélanie	
	CAN Engin donne pouvoir à M. A. AHSAINE
AHSAINE Ali	
	CHAKOUR Khalid
	ONAL Kübra
CHBABI Faïçal	
QUERITE Gisèle	
REPARAT Françoise	
	HOFFMANN Daniel
	BOUADLA-ABDI Najia
	MEBARKI Majid
	LAMRINI Youssef
SIADOUA Maurice	
PFEIFFER'OVA Martine	
	DAOUD Abdellah

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

❖

❖

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Michèle MANSON est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

❖

Délibération n° SG-2024/07-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2024

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal du 5 juin 2024, sans observations ni remarques.

❖

Délibération n°SG-2024/07-02 – Modification statutaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire indique que des points importants sont à délibérer.
Cette délibération concerne le transfert de la compétence supplémentaire de l'agglomération du pays de Dreux pour construire la gendarmerie de Nonancourt. Ce transfert a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 13 mai 2024.

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il y a un projet de modification de statut de l'agglo, cela est voté au Conseil communautaire puis l'ensemble des communes de l'agglomération doit voter en réciprocité cette même délibération. Ainsi, en votant favorablement, le Conseil municipal accepte aussi en tant que membre de l'agglo que les statuts soient modifiés.

Il s'agit ici de construire une nouvelle gendarmerie à Nonancourt. La commune de Nonancourt a délibéré en février dernier en précisant qu'une surface de 7 200 m² était disponible pour construire le nouvel outil de service public. Cette parcelle se trouvant dans le parc, des impositions sont à respecter comme la conservation des arbres séculaires et la conservation d'une bande de circulation parallèle à la rivière.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le fait que ce soit l'agglo qui porte l'investissement et que la gendarmerie se construise. Monsieur le Maire précise que, dans un modèle économique, la gendarmerie sera locataire des murs de l'agglomération.
L'agglomération n'aura donc au final pas de dépenses. C'est un budget qui s'équilibre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

❖

Délibération n°SG-2024/07-03 – Tarifs soumis à quotient familial 2024/2025
Délibération n°SG-2024/07-04 – Tarifs non soumis à quotient familial 2024/2025

Michèle MANSON prend ensuite la parole pour le vote des tarifs soumis à quotient et non soumis à quotient.

Concernant l'atelier des musiciens, les tarifs ne subissent aucune augmentation, ce sont dont exactement les mêmes tarifs que l'année dernière qui seront appliqués. Il en est de même pour les activités éducation famille et les activités des centres sociaux.

Les tarifs non soumis à quotient restent également identiques.

Aucune augmentation n'est donc prévue pour l'année 2024/2025.
Michèle MANSON rappelle que ces tarifs sont votés jusqu'au 31 août de l'année prochaine.

Monsieur le Maire explique la raison pour laquelle ces tarifs sont votés maintenant au lieu de les voter au moment du budget.
La Ville a pris l'engagement que le tarif puisse être maintenu sur l'année scolaire, c'est à dire de ne pas changer de tarif au mois de janvier pour la cantine par exemple, ce qui permet d'avoir le même tarif à l'année, de septembre à août, pour les parents.
Il est également correct de connaître en début d'année à quelles dépenses on s'expose plutôt que de se dire que les tarifs vont être votés en décembre et qu'ils vont peut-être augmenter en janvier.
Le but est vraiment de favoriser le rythme scolaire et donc d'avoir le même tarif sur l'année scolaire.

Sur le fond, Monsieur le Maire pense qu'il est important d'essayer de contenir au maximum l'augmentation du coût de la vie. La proposition qui est faite, comme ça a déjà été fait sur le prix du repas, sur différents tarifs que la collectivité applique, est de rester dans cette ligne de conduite cette année en disant qu'il paraît important de réussir à maintenir les coûts du service public ou les prix du service public pour les vernolitains.

Il est donc proposé la reconduction des tarifs de l'année précédente.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction des tarifs soumis à quotient familial et des tarifs non soumis à quotient familial.

❖

Délibération n°SG-2024/07-05 – Décision modificative n°1 – Ville

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Michèle MANSON pour présenter la première décision modificative.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à hauteur de 149 928 €, correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour la rue Duguay Trouin à hauteur de 38 304 €, un complément de dotation forfaitaire de 5 061 €, un complément de dotation de solidarité urbaine de 99 406 € et un complément de dotation nationale de péréquation pour 7 157 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent également à hauteur de 149 928 €, correspondant à des armoires à pharmacie pour la prévention à hauteur de 758,53 €, le gardiennage de Vernouillet Plage pour les 3 semaines à hauteur de 9 000€, les frais de repas pour les élections législatives à hauteur de 1 200 €, la défense incendie pour 7 700 €, la convention avec Dreux pour le chargé de mission maison de projet à hauteur de 30240,22 €, une participation pour des prothèses auditives à hauteur de 641,45 €, l'amélioration des licences informatiques et de sécurité pour 6 287,20 €, un complément de créances admises en non-valeur de 25 000 € et un virement à la section d'investissement de 69 100 €.

Monsieur le Maire propose de s'arrêter quelques petites secondes sur le fonctionnement avant de passer à l'investissement.
Monsieur le Maire souhaite expliquer certaines mécaniques de dotation avant de passer au vote.
Monsieur le Maire explique qu'il faudra approfondir mais qu'a priori, l'annonce d'une dotation de solidarité urbaine supérieure vient du fait que les périmètres Politique de la Ville ont été élargis et notamment sur Salvador Allende et les Grandes Vauvettes.
En effet, le fait d'avoir plus de base dans les périmètres Politique de la Ville engendre plus de dotations, ce qui est une bonne nouvelle puisque cela correspond quand-même à 100 000 €.
Concernant la redevance d'occupation du domaine public, un tarif a été voté en début de mandat qui disait que lorsqu'il y avait des travaux sur la Ville (pose d'échafaudages, pose de bennes), cela pouvait éventuellement dégrader l'espace public et exposer la Ville à des travaux. Il y a donc une taxe d'occupation du domaine public.
L'Office Habitat Drouais a démoli les immeubles rue Duguay Trouin, ils doivent donc à la Ville une taxe de redevance d'occupation du domaine public.
Les deux recettes fortes s'expliquent sur ce champ-là, le reste étant des petits compléments.

Sur les dépenses, un bon nombre de dépenses ont déjà été abordées en Conseil municipal comme les prothèses auditives, la défense incendie avec le transfert de l'eau. Monsieur le Maire rappelle que maintenant la défense incendie revient intégralement dans le bastion communal.
Sur les 25 000 € d'admissions en non-valeur, cela peut paraître beaucoup, mais au final, ce sont plutôt des choses qui sont concertées avec la trésorerie municipale puisque c'est elle qui est chargée du recouvrement des dettes de la Ville.
Cela permet de renvoyer à l'investissement 70 000 €.

Michèle MANSON présente ensuite la partie investissements.

Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 132 873.60 € correspondant à un acompte Fonds vert pour l'agriculture urbaine à hauteur de 45 273.60 €, une subvention de l'ANRU pour un chargé de mission à hauteur de 18 500 € et un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 69 100€.

Michèle MANSON précise que l'agriculture urbaine concerne la Croix Giboreau.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 132 873.60 € correspondant à des frais d'études d'agriculture urbaine pour la Croix Giboreau à hauteur de 25 000 €, la prise en charge du rond-point de Plein Sud qui concerne la voirie à hauteur de 42 330 €, des acquisitions de parcelles rue Duguay Trouin à hauteur de 43 680 €, un complément d'indemnités d'éviction pour les Consorts DEULET à hauteur de 12 782.36 €, des ventes de terrains nus CHUTAUX pour 4 000 € et LEMAIRE pour 5 064.44 €, des barrières forestières pour 6 000 €, des vélos pour la police municipale à hauteur de 3 000 €, un renouvellement utilitaire logistique pour 19 800 €, les coûts d'installation de Vernouillet plage (le sable, le chemin PMR) pour 6 916.80 € et un transfert de crédits travaux de – 45 000 €.

Monsieur le Maire explique que la délibération qui a été prise sur la répartition des frais sur le chargé de mission ANRU permet à la Ville de commencer à avoir une subvention sur la Maison des Projets et l'accompagnement de ce chargé de mission, donc 18 500€ de recettes supplémentaires.

Comme les études sur l'agriculture urbaine sont lancées, la Ville avait obtenu une subvention. Il est possible, de la même façon, de demander un acompte de 45 000,00 €. Nous avons également l'excédent de fonctionnement.

Sur les dépenses, certaines ont déjà été validées en Conseil municipal, comme les frais d'étude agriculture urbaine et le rond-point d'entrée et la sécurisation de l'entrée sud.

L'acquisition des terrains de l'OPH a été vu au dernier Conseil municipal. L'OPH paie à la Ville une redevance d'occupation de l'espace public de 38 000 € et la Ville leur rachète les terrains pour 43 000 €, ce qui représente au final quasiment un solde nul.
Sur l'indemnité d'éviction Croix Giboreau pour Monsieur DEULET, celui-ci étant passé d'un bail agricole à un bail précaire quand la Ville a acquis les parcelles, il faut donc l'indemniser.

Il était question d'acquérir des parcelles de bois sur la ZAC Bois du Chapitre et sur le Bois du Seigneur. Monsieur le Maire précise que le droit de préférence a été exercé pour continuer la politique de maîtrise foncière. Les villes de Garnay, Allainville et Garancières ayant entamé l'installation de barrières forestières pour sécuriser les chemins, la ville de Vernouillet doit faire cela en bonne intelligence avec ses voisines.
La Ville a donc regardé avec les communes voisines comment il était possible de travailler pour sécuriser les chemins forestiers, notamment sur d'éventuels dépôts d'ordures sauvages, etc...

Monsieur le Maire fait un point sur Vernouillet Plage puisque le site a besoin d'être un peu réhabilité. Une plateforme assez plate a été faite sur l'arrière de la piscine et cette plateforme a besoin d'être accessible, notamment au PMR, pour pouvoir accéder au tennis.
Un cheminement PMR va être réalisé et du sable va être installé sur le tennis de gauche.
Habituellement, le sable était installé pour l'évènement puis il était enlevé.
Il a été décidé de le rendre périn, c'est à dire qu'une ère va être installée où il sera possible de faire du Beach Volley, du Beach Soccer, du Beach handball à longueur d'année. Le sable sera donc protégé et pourra rester toute l'année.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget de la Ville.

❖

<u>Délibération n°SG-2024/07-06 – Modification des règles d'attribution du CIA 2023</u>

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal a délibéré sur les règles d'attribution du CIA le 10 avril dernier.
Le Conseil municipal doit délibérer de nouveau pour une mise en adéquation juridique du document. Cela ne remet pas forcément du tout en cause la délibération sur le fond mais des nuances sont à apporter, notamment sur tout ce qui était proratisation liée à l'absence ou proratisation liée à la sanction disciplinaire. Des passages de la délibération ont été supprimés pour pouvoir être en conformité juridique.
Sur le fond, cela ne change rien mais sur la forme, quelques petites adaptations ont été apportées.
Ce qui change, c'est surtout sur le rappel des agents éligibles.
Monsieur le Maire fait la lecture du dit passage « *Pour rappel, le CIA ne se base pas sur le salaire ou l'IFSE de l'agent. Ces données n'entrent pas en ligne de compte de l'éligibilité d'un agent. Sont éligibles tous les agents stagiaires ainsi que les agents contractuels. Les agents de police municipale, assistante maternelle et professeurs de musique ne sont pas éligibles au CIA puisqu'ils ne sont pas dans le RIFSEEP* ».

La deuxième modification apportée est « *La quotité de travail d'un agent à temps partiel voit son enveloppe réduite au prorata. L'entrée en cours d'année par l'agent concerné, voit son enveloppe proratisée en fonction de son temps de présence* ».

Enfin, les dernières modifications concernent les sanctions. « *Une sanction n'empêche pas l'éligibilité d'un agent mais elle doit être prise en compte dans l'appréciation de l'engagement professionnel et sa manière de servir* ». Elles concernent également une autre mise en légalité, que la Ville ne souhaitait pas forcément mettre en place, qui est de dire que le CIA ne peut pas dépasser l'IFSE annuelle. Cela est juridiquement fondé et c'est comme ça que les règles sont faites. C'est pour cette raison que le Conseil municipal doit de nouveau délibérer. Le reste est inchangé. Le travail collectif qui a été effectué en amont n'est pas remis en cause.

Gisèle QUERITE prend la parole et revient sur cette question du CIA.
Elle indique que la délibération dit qu'il faut en faire un outil compris et accepté par les agents. Selon elle, le problème n'est pas tant qu'il soit compris et accepté, mais qu'il y ait des négociations et que soient prises en compte les revendications des représentants du personnel.
Or il s'avère quand-même que cela ne fait pas l'unanimité auprès des représentants du personnel.
Sur la question des absences, elle constate effectivement une avancée mais elle serait tentée de dire que c'est la triple peine car en étant malade, cela est déjà impacté sur l'IFSE mais ce serait en plus impacté sur le CIA.
Gisèle QUERITE pense que ce n'est pas encore satisfaisant, bien que ce soit revu.

Sur la question de la récompense, cela pose problème à Gisèle QUERITE et trouve cela un peu lourd. Elle sait bien que le CIA est aussi la loi mais selon elle, le travail mérite un salaire et non une récompense.
Sur la question aussi du terme sélectif, elle s'interroge si cela veut dire qu'il y a un tri des agents, avec les bons, les moins bons et les mauvais, ce qui amène, selon elle, à la division quand-même ce qui est contraire aux missions du service public.

Quant aux critères retenus, Gisèle QUERITE a déjà eu l'occasion de le faire savoir, elle voit « savoir être », ce qui est extrêmement subjectif, selon elle. Elle s'interroge sur la définition du savoir être de chacun. Gisèle QUERITE souhaite poser à son tour une vraie question « Doit-on considérer que les grévistes, qui se sont mis en grève par 2 fois, ne font pas partie du savoir être ? ». Gisèle QUERITE sait qu'elle ne va pas convaincre mais elle pense que son rôle est de poser ces problèmes.
Selon elle, les représentants du personnel ont jugé que s'il y avait une amélioration, toute la transparence n'est pas encore là, des progrès sont encore à faire.
Cela va demander effectivement encore des réunions.

Gisèle QUERITE se pose également la question sur les agents qui n'ont pas de CIA depuis plusieurs années. Cela ne va pas inciter l'agent à être très performant comme il est indiqué dans le rapport.

Gisèle QUERITE trouve que la loi sur le CIA pourrait quand-même être aménagée un peu mieux et un peu différemment.

Monsieur le Maire ne souhaite pas repartir dans des explications mais il pense que cela mérite quand-même de repositionner ce Complément d'Indemnité Annuelle.

Monsieur le Maire explique que dans la grille d'évaluation, pour comprendre au final ce côté sélectif, se trouve une colonne qui s'appelle « Supérieur aux attendus », c'est à dire qu'il y a le travail, donc l'évaluation professionnelle de chaque agent où on dit si l'agent a fait son travail, et puis il y a le CIA qui vient être un Complément d'Indemnité Annuelle pour des agents qui ont eu des atteintes d'objectifs supérieures aux attendus.
Monsieur le Maire indique qu'il ne se permettrait jamais de dire qu'un agent qui n'a pas de CIA a été nul, ce n'est pas l'enjeu. En revanche, il peut avoir une bonne évaluation professionnelle mais ne pas avoir fait de choses supérieures aux attendus, tout simplement.
Monsieur le Maire précise qu'il y a des bons agents qui n'ont pas de CIA.

Monsieur le Maire remarque que l'information circule rapidement dans cette collectivité et apprécie la transparence de l'information qui est livrée.
Lorsque Monsieur le Maire indique que les représentants du personnel ont voté à l'unanimité le CIA, il fait référence au groupe de travail. Il précise que ce mode de fonctionnement avec la responsabilisation des chefs de service a été votée à l'unanimité et voulue par les représentants du personnel.
Le CIA a été versé cette année et le système a été éprouvé. Certaines choses ont fonctionné et d'autres non.
Monsieur le Maire rappelle aussi qu'une clause de revoyure avait été inscrite sur la première délibération, c'est à dire qu'une proposition a été faite sans être sûre qu'elle allait fonctionner et qu'il est prévu de se réinterroger sur le sujet.
Aujourd'hui, Monsieur le Maire a envie de dire qu'un outil a été construit et qu'il est plutôt performant. Aucune remontée particulière n'est à déclarer jusqu'à présent. La responsabilité des chefs de service semble avoir globalement fonctionné. Certains secteurs auront peut-être plus de difficultés, des problèmes de positionnement, etc....
Pour Monsieur le Maire, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir sur le CIA mais cela ne veut pas dire qu'il ne sera pas revu.
Monsieur le Maire ne veut pas en faire une généralité. Des échanges ont eu lieu lors du groupe de travail et en CST. Il sera à déterminer par la suite si c'est une règle ou si c'est un épiphénomène qui pourra être jugulé différemment.

Monsieur le Maire indique que les chiffres qui ont été donnés lors du dernier CST montrent que 20 % de plus d'agents de catégorie C ont été éligibles au CIA, ce qui est important.
Il est à noter que cela va vers une meilleure répartition.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne sait pas si être gréviste peut rentrer dans le savoir-être. Le droit de grève est un droit. Il ne se permettrait donc pas en tant que Maire de le remettre en question. De plus, il indique ne pas avoir le pouvoir d'empêcher une grève lorsqu'il y a des désaccords. Il préfère qu'ils s'expriment bien qu'il préfèrerait que ce soit dans la discussion, dans l'échange plutôt que dans le rapport de force. Chacun se mobilise comme il a envie de se mobiliser.
Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, il cherche encore les raisons de la dernière mobilisation, c'est à dire qu'après la grève, il a proposé aux représentants du personnel de se réunir autour d'une table et de voir ce qui peut être amélioré. Cela est resté assez diffus, divaguant. La Ville n'a pas lâché l'affaire et preuve en est, l'année dernière, malgré « l'opposition » des représentants du personnel à augmenter l'IFSE, cette augmentation a été votée collectivement et il n'y a plus d'agents qui ont une IFSE à 0, ce qui est une bonne nouvelle.
Cette année, la collectivité est dans la même position, dans la même situation où le CST vote contre la deuxième marche d'IFSE. Un deuxième CST va devoir être réuni, ce qui va faire perdre du temps.

Monsieur le Maire rappelle avoir dit qu'il ne pouvait pas satisfaire les représentants du personnel sur un an, mais que la Ville allait s'y engager sur 3 ans. C'est une méthode différente d'arriver à atteindre l'objectif. Monsieur le Maire estime que la proposition est plutôt bonne et que l'année prochaine, l'objectif sera atteint.
Monsieur le Maire précise qu'en 3 ans, la Ville sera passée d'agents dans la collectivité qui n'avaient pas d'IFSE, à aucun agent en dessous de 90 € par mois, soit environ 1 000 € par an supplémentaires pour tous les agents, ce qui est une grande avancée.
Monsieur le Maire ne sait pas si cela mérite une grève mais il a l'impression que l'équipe municipale est mobilisée car elle a pleinement conscience que la rémunération est un enjeu particulier aujourd'hui donc des efforts sont faits avec les moyens à disposition. Ce n'est peut-être pas suffisant mais la Ville ne balaye pas d'un revers de main les revendications et essaie toujours d'être dans le dialogue. L'équipe municipale a la sensation d'avancer et d'avoir réalisé du travail. Monsieur le Maire termine sa réponse en disant qu'on a besoin d'optimisme pour réussir.

Gisèle QUERITE demande s'il est possible d'obtenir le pourcentage de catégorie C qui obtienne le CIA.

Monsieur le Maire répond que le bilan du CIA a été présenté lors du dernier CST. Il va être fait en sorte qu'il puisse être accessible à l'ensemble des conseillers municipaux et leur sera adressé.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité des voix et deux abstentions (Gisèle QUERITE et Françoise REPARAT), les modifications des règles d'attribution du CIA 2023.

❖

Délibération n°SG-2024/07-07 – Remboursement Transport scolaire 2024/2025

Karine BENABI présente le rapport relatif à la prise en charge du remboursement de la carte de transport scolaire Linéad.

La ville de Vernouillet rembourse les collégiens et les lycéens qui s'abonnent à une carte de transport sur le circuit Linéad pour se rendre dans les établissements scolaires.

Pour rappel, sur l'année 2023-2024, la ville de Vernouillet a procédé au traitement de 272 dossiers pour un montant total de 22 739,68 € et 31 dossiers relatifs aux échéanciers de paiement de l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 3 487,49 €.
Pour mémoire, 208 dossiers ont été traités pour l'année 2022-2023 pour un montant total de 20 631,18 € et 426 dossiers pour le remboursement de 45 961 € pour l'année 2021-2022.

Karine BENABI précise qu'en 2021, un tarif unique de 182 € par an et par élève était appliqué.

Sur l'année 2023-2024, il a été voté 2 tarifs chez Linead en fonction de l'âge, à savoir 198 € pour les 11-18 ans et 204 € pour les 18-28 ans.

Pour la nouvelle rentrée, l'Agglo du pays de Dreux a souhaité augmenter les tarifs de la carte de transport facturés aux familles, à savoir 210 € pour les enfants de 11 à 18 ans et 216 € pour les 18-28 ans.

Il est primordial pour la ville de Vernouillet de vouloir rembourser et accompagner les familles sur le transport de leurs élèves.

La ville de Vernouillet prend en charge la carte de transport en fonction des taux de revenus et du quotient familial, à une hauteur de 85 % pour la tranche 1 allant jusqu'à 15 % pour la tranche 7. Pour une carte de transport de 210 €, il reste à charge pour une tranche 1 la somme de 32,00 € environ et sur la tranche la plus forte la somme de 180 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver, pour cette nouvelle année, les tarifs proposés, de permettre l'application et la prise en charge des remboursements pour cette carte scolaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à un remboursement et d'entamer toutes les démarches nécessaires pour le traitement des dossiers.

Gisèle QUERITE fait remarquer que les augmentations de 2021 à la rentrée 2024 sont tout de même très lourdes.

Monsieur le Maire partage le point de vue de Gisèle QUERITE mais précise qu'il y a la réalité aussi du budget transport à l'Agglomération qui est un budget qui ne peut pas être abondé par le budget général, c'est-à-dire que c'est un budget qui doit s'autofinancer. Les membres de la commission transport ont essayé de trouver des zones d'économie pour faire en sorte d'adapter malgré tout les lignes.
Monsieur le Maire explique qu'il va y avoir une ligne un peu plus directe entre les 2 plateaux à Vernouillet, une navette gratuite le dimanche pour se rendre au marché ou à la piscine avec le bus urbain.

Une enveloppe de 30 000 € avait été ouverte lorsque la Ville a débuté le remboursement des cartes de transport.
Aujourd'hui, l'enveloppe s'élève à 45 000 € donc la Ville accompagne quand-même de 15 000 € supplémentaires les titres de transport, ce qui veut dire que la Ville ne vient peut-être pas tout combler mais elle essaie de rendre supportable et acceptable le reste à charge des familles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs proposés.

❖

<u>Délibération n°SG-2024/07-08 – Bilan projet d'accueil des enfants de l'ADAPEI à l'école Jules Vallès</u>

Karine BENABI poursuit avec le renouvellement de la convention liée à l'accueil des enfants de l'ADAPEI 28 au sein de l'école Jules Vallès.

Une convention tripartite entre le DAME, l'Education Nationale et la ville de Vernouillet avait été signée le 15 janvier 2024 pour la contractualisation d'un partenariat pour la rentrée scolaire 2023.
En septembre 2023, 8 élèves ont fait leur rentrée à Jules Vallès dont 2 CP, 2 CE1, 3 CM1 et 1 CM2.
Un petit bilan a été réalisé et s'avère plutôt positif avec l'Education Nationale et la maîtresse du DAME, à savoir que les enfants ont pu s'épanouir, profiter des activités scolaires, du spectacle de Noël, de la piscine, tout ce qui engendre la scolarité à Jules Valles.

C'est un dispositif qui mérite d'être renouvelé. La classe est toujours à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser, de nouveau, la signature de cette convention pour pouvoir pérenniser cette action et continuer à avoir une classe inclusive sur Jules Vallès.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville avait assujetti la mise à disposition au fait qu'il n'y ait pas d'ouverture de classe sur Jules Vallès.
Aujourd'hui, la Ville a la chance, entre guillemets, de ne pas avoir d'ouverture de classe et de pouvoir poursuivre cette aventure inclusive en partenariat avec le DAME des 3 Vallées.
La ville de Vernouillet a la chance d'avoir de nombreuses structures d'inclusion comme le DAME des 3 Vallées qui est à Dreux, le DAME du Bois du Seigneur, l'Esat Anaïs, l'ESAT du Mesnil, la SATRI qui est une entreprise d'insertion et ADEQUAT.
Ce sont des structures qu'il faut accompagner et la Ville le fait de façon assez volontariste.

Sonia MERABTI est assez mobilisée sur tout ce qui est Conseil à la Vie Sociale de ces établissements pour les accompagner dans leur projet.

Monsieur le Maire explique que des choses sont prévues dans les mois à venir, notamment en partenariat avec la Mission Locale pour accompagner les jeunes en situation de handicap vers l'emploi et de façon plus adaptée, plus cousu main, plus précise.
Monsieur le Maire pense qu'il faut être au début de la chaîne, donc à l'école élémentaire, et à la fin de la chaîne avec la Mission Locale car avoir un emploi est primordial, qu'on soit en situation de handicap ou pas. Il faut aussi entendre que le monde du travail adapté a fortement changé. L'époque du CAT du Mesnil où il y avait une association de parents d'enfants en situation de handicap parisien, était plutôt sur de la trisomie 21. Aujourd'hui, le public qui est accueilli dans les ESAT est complètement différent et donc on a besoin de ces filières professionnelles pour retourner vers l'emploi. Vernouillet le fait et Monsieur le Maire pense qu'il faut le faire dès le plus jeune âge car quand on a un côté trop institutionnel dans la prise en charge, il est compliqué d'en sortir.
Le fait d'être un peu au DAME, un peu à Jules Vallès, un peu en prise en charge, cela habitue aussi les jeunes à être dans des parenthèses qui peuvent évoluer vers autre chose.

En tout état de cause, le bilan de cette classe inclusive de la part du DAME des 3 Vallées est extrêmement positif, ainsi que de la part de Pascal PATRIGEON, directeur d'école, sur nos élèves, la tolérance face à la différence, etc... Monsieur le Maire ajoute que l'on voit que c'est un peu des deals gagnant-gagnant que d'être capable de mettre en place des dispositifs comme celui-ci et la Ville aimerait faire école bien entendu sur ce champ-là.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la reconduction de la convention d'accueil des enfants de l'ADAPEI 28 au sein de l'école Jules Vallès.

❖

<u>Délibération n°SG-2024/07- 09 – Déclassement d'une sente communale sise à l'intersection de la rue Denis Papin et Chemin de Blainville</u>

Monsieur le Maire poursuit avec le dernier rapport relatif au déclassement d'une sente communale.

Pour ceux qui connaissent la zone d'activité Porte Sud et Nuisement, une bande de terrain se situe entre l'ancien bowling et la société SVR. Celle-ci est complètement en friche et traversante. Elle est pour moitié propriété de l'Agglomération du Pays de Dreux et pour l'autre moitié propriété publique de la ville de Vernouillet.
Aujourd'hui, ce terrain-là ne sert à rien, il est inutilisé et inutilisable.

Le but est de recréer une parcelle unique.
Pour cela, il faut déclasser du patrimoine public de la Ville cette enclave.

Il est demandé au Conseil municipal de permettre à la Ville de faire passer du domaine public au domaine privé de la commune cette parcelle afin d'avoir une parcelle à peu près rectangulaire qui pourrait permettre à des entreprises adjacentes de se développer.

Monsieur le Maire indique que Nicole Montigny, qui est absente ce soir et qui est très attachée au projet de Nuisement, a donné son accord en commission.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le déclassement de la dite parcelle.

❖

Monsieur le Maire profite quand-même de l'occasion pour féliciter l'équipe de l'activité municipale sur cette année scolaire. Tout le monde a bien mérité ses vacances.
C'était encore une année pleine de rebondissements et on peut se souhaiter d'avoir un été paisible. L'activité n'a pas manqué cette année.

Monsieur le Maire souhaite également féliciter les services de la Ville qui ont su relever les défis qui avaient été fixés par l'équipe municipale et le Conseil.
Monsieur le Maire souhaite que le dynamisme perdure pour cette année 2024-2025 qui s'ouvrira après l'été. Beaucoup de projets sont encore à engager, certains sont à finaliser, notamment le complexe sportif Marcel Pagnol.
D'autres projets vont se lancer avec, espérons-le, des requalifications de logements sur la Tabellionne.
Il sera fait en sorte que l'Assemblée délibérante soit tenue informée au fur à mesure des avancées des projets.

Monsieur le Maire lève la séance et souhaite de bonnes vacances à tous ceux qui partent prochainement.

La séance est close à 20h00.

La secrétaire de séance

MAIRIE DE VERNOUILLET (Eure-et-Loir)

Michèle MANSON

Le Maire

MAIRIE DE VERNOUILLET (Eure-et-Loir)

Damien STEPHO